

LES DOSSIERS FISCAUX DES SOCIÉTÉS, TITULAIRES D'UN QUELCONQUE CONTRAT (Tx, F et PI)

Doivent contenir les pièces suivantes :

1. L'original de l'ANO ou de l'Autorisation spéciale dans un jeu (DGCM P) ;
2. Les copies de l'ANO ou de l'Autorisation spéciale dans tous les jeux (DGCM P) ;
3. La patente de l'année en cours (Impôt) ;
4. Le certificat de moralité fiscale de l'année en cours (DGI) ;
5. Le certificat de résidence fiscale de l'année en cours (Impôt) ;
6. L'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM / MC/CE) ;
7. Le quitus de paiement des cotisations de l'année en cours (CNSS) ;
8. L'avis d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ;
9. Le certificat de non-faillite, de redressement et de liquidation judiciaire (délivré par le parquet) ;
10. L'attestation du régime d'imposition de l'année en cours (Impôt) ;
11. L'attestation de non-redevance fiscale (pas trop exigée) ;
12. Le relevé d'identité bancaire (RIB) ou son équivalent (Banque) ;
13. Le numéro d'identification unique (NIU) délivré par la Direction Générale des Impôts et du Domaine (DGID) ;
14. Le SCIEN délivré au Centre National des Statistiques et des Études Économiques (CNSEE) ;
15. Le SCIET délivré au Centre National des Statistiques et des Études Économiques (CNSEE) ;
16. L'agrément de l'année en cours (pour le marché de construction) (MCU) ;
17. Le certificat de non-exclusion aux Marchés Publics (ARMP).